



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

**gynécologues**

Question écrite n° 58140

## Texte de la question

M. Élie Aboud alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le trop faible nombre de gynécologues. En effet, de trente postes d'internes attribués à la gynécologie médicale jusqu'alors, ce nombre s'est accru pour atteindre 41 pour l'année 2013-2014. Ceci est pourtant encore insuffisant. Alors que le ministère doit bientôt statuer sur la quantité de places ouvertes pour l'année 2014-2015, il est nécessaire pour les femmes de l'augmenter encore sensiblement. Les contraintes actuelles aboutissent au constat suivant : Les rendez-vous plus courts, les agendas surchargés, les médecins débordés. De nombreuses associations s'inquiètent de la santé des jeunes filles et tirent la sonnette d'alarme. Il serait dès lors nécessaire de rencontrer ces associations et d'organiser à cet effet des concertations. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Plusieurs réponses ont été apportées concernant cette situation. Tout d'abord, le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'établit à 8 000 en 2014. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des spécialités médicales, dont la gynécologie médicale. Par ailleurs, la loi du 21 juillet 2009 prévoit de recourir à des prévisions quinquennales du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale. A ce titre, le nombre de postes proposés est en augmentation constante. L'arrêté du 10 juillet 2014 a fixé le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) à 48 au titre de l'année universitaire 2014-2015, soit 7 postes supplémentaire par rapport à l'année universitaire 2013-2014. Il a également fixé le nombre de postes à pourvoir en gynécologie-médicale pour la période 2014-2018 à 227.

## Données clés

**Auteur :** [M. Élie Aboud](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 58140

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juin 2014](#), page 5082

**Réponse publiée au JO le :** [16 septembre 2014](#), page 7663